GUIDE À L'INTENTION DES CAMIONNEURS
TRUCK DRIVER'S HANDBOOK

SOCIÉTÉ TERMINAUX MONTRÉAL GATEWAY
305, RUE CURATTEAU
MONTRÉAL (QC)
H1L 6R6

SOCIÉTÉ TERMINAUX MONTRÉAL GATEWAY TERMINALS PARTNERSHIP

80-1203-G01 – 2026-03-03

URGENCE
EMERGENCY
APPELEZ/CALL
MGT SECURITY
(514) 257-3067

TABLE DES MATIÈRES / *TABLE OF CONTENT*

1. MISSION & VALEURS / *MISSION & VALUES* 4
2. POLITIQUES & RÈGLEMENTS / *POLICY & RULES* 5
3. CREATION D'UNE TRANSACTION / *CONTAINER TRANSACTION* 11
4. ALLER AU BUREAU DU CAMIONNAGE/ GO TO THE TRUCKING OFFICE 20
5. PROCÉDURES D'ENTRÉE / *GATES ENTRY PROCEDURES* 21
6. PROCÉDURES DU TERMINAL / *TERMINAL PROCEDURES* 26
7. PROCÉDURES DE SORTIE / *GATES EXIT PROCEDURES* 34
8. PROBLÈMES & DÉFAILLANCES / *PROBLEMS & FAILURES* 36
9. MESURES D'URGENCE / *EMERGENCY MEASURES* 41
10. SENSIBILISATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ / *HEALTH & SAFETY AWARENESS* 43
11. SENSIBILISATION AUX MENACES CONTRE LA SÛRETÉ / *SECURITY AWARENESS* 46
12. SENSIBILISATION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX / *ENVIRONMENTAL ISSUES AWARENESS* 47
13. RISQUES ET MESURE DE CONTROLE/ *RISKS AND CONTROL MEASURES* 49
14. PLAN DE CIRCULATION ET D'ÉVACUATION DU TERMINAL/ *TRAFFIC AND EVACUATION PLAN OF TERMINAL* 58
15. AMENDEMENTS / AMENDMENTS 62
16. ATTESTATION DES DIRECTIVES DU GUIDE / ACCEPTANCE OF THE HANDBOOK'S DIRECTIVES 63

1. MISSION & VALEURS / *MISSION & VALUES*

MISSION

Spécialisé dans la manutention des conteneurs maritimes transportés entre les marchés internationaux et de centres industriels intérieurs pour les lignes maritimes. MGT met à contribution un personnel qualifié et expérimenté et compte sur des équipements ultra perfectionnés afin d'offrir un service basé sur la fiabilité, la constance et le respect des engagements. Au-delà des services offerts, MGT est une entreprise qui assure une expérience client basée sur la qualité des relations d'affaires, l'accessibilité et la personnalisation.

Soucieux de l'environnement, MGT contribue au bien-être de la société par la mise en application d'approches novatrices en matière de protection de l'environnement.

Specializing in the handling of shipping containers transported between international markets and domestic industrial centers on behalf of shipping lines, MGT engages qualified and experienced personnel and uses ultra-modern equipment to offer a service founded on reliability, consistency and compliance with its commitments. MGT additionally ensures a customer experience based on quality business relationships, accessibility and customization.

Environmentally conscious, MGT contributes to the well-being of society through the implementation of innovative approaches for the protection of the environment.

VALEURS / VALUES

- **Partenariat / *Partnership : collaboration*** pour mener des actions concertées visant la rentabilité, le développement des affaires, la satisfaction de la clientèle et l'attention portée aux employés/ *collaboration to carry out concerted actions for profitability, business development, customer satisfaction, and attention to employees;*

- **Intégrité / *Integrity* :** approches envers les clients et le personnel basées sur les principes MGT (loyauté, franchise, collaboration, en mode solution) / *client and staff approaches based on MGT's core principles (loyalty, openness, collaboration, in-house solutions)*;

- **Efficacité / Effiency :** aptitude à produire le résultat escompté, le gain souhaité et la productivité attendue avec flexibilité / *ability to produce expected outcome, desired gain and anticipated productivity with flexibility*;

- **Respect :** le fait de tenir compte des orientations, des attentes, d'une directive ou obligations envers MGT, les clients, les employés et toutes les parties prenantes/ *MGT is dedicated to its customers, employees and stakeholders and is committed to taking their needs and expectations into account*;

- **Service :** un service fiable et constant où priment le respect des engagements et l'expérience client / *constant and reliable with a prevailing respect for commitments and a positive customer experience*.

2. POLITIQUES & RÈGLEMENTS / *POLICY & RULES*

TOUTE PERSONNE REFUSANT DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS DE MGT PEUT ÊTRE SUSPENDUE DE SES FONCTIONS OU SE VOIR REFUSER L'ACCÈS AUX TERMINAUX

ANY PERSON REFUSING TO COMPLY WITH MGT'S RULES MAY BE SUSPENDED FROM HIS/HER DUTIES OR REFUSED ACCESS TO THE TERMINALS

2.1. INTERDICTION

IL EST INTERDIT DE DÉBARQUER DE VOTRE CAMION, SAUF DANS LES ZONES AUTORISÉES. IT IS FORBIDEN TO GET OFF YOUR TRUCK OUTSIDE AUTHORIZED AREAS.	N'ALLEZ JAMAIS SOUS UNE CHARGE NEVER GO UNDER A LOAD OR A CONTAINER.	NE JAMAIS CIRCULER SUR LES CHEMINS DE ROULEMENT DES PONTS ROULANTS *NEVER DRIVE IN THE GANTRY CRANE PATHS*	NE JAMAIS MARCHER SUR LES CHEMINS DE ROULEMENT DES PONTS ROULANTS *NEVER WALK IN THE GANTRY CRANE PATHS*	IL EST INTERDIT D'EFFECTUER DES RÉPARATIONS MÉCANIQUES SUR LE SITE MECHANICAL REPAIRS ARE NOT PERMITTES ON THE SITE	INTERDICTION DE RECULER SAUF SI EN INTERFACE AVEC UNE CHARIOT ÉLÉVATEUR NO BACKING UP EXCEPT IF IN INTERFACE WITH A TOPHANDLER

NE JAMAIS CIRCULER ENTRE LES BLOCS À CONTENEUR *NEVER DRIVE BETWEEN THE CONTAINER BLOCKS*	LES ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION DU TERMINAL ONT TOUJOURS PRIORITÉ DE PASSAGE *THE TERMINAL HANDLING EQUIPMENT ALWAYS HAS THE RIGHT OF WAY*	L'UTILISATION D'UN APPAREIL PHOTO OU VIDÉO EST INTERDITE *THE USE OF A CAMERA OR VIDEO RECORDER IS FORBIDDEN*	LA POSSESSION OU LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET/OU DE DROGUE EST INTERDITE *THE POSSESSION OR USE OF ALCOHOL OR DRUGS IS FORBIDDEN*	L'UTILISATION D'UN TÉLÉPHONE OU D'UN RADIO EST INTERDITE *USE OF A TELEPHONE OR RADIO IS PROHIBITED*	NE PAS MONTER DANS LES ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION DU TERMINAL *NEVER CLIMB ON THE TERMINAL HANDLING EQUIPMENT*	NE PAS OUVRIR LES CONTENEURS VIDES À L'EXTÉRIEUR DES ZONES DE SERVICE *NEVER OPEN EMPTIES OUTSIDE THE SERVICE AREAS*

L'ACCÈS EST INTERDIT AUX ENFANTS *ACCESS IS FORBIDDEN TO CHILDREN*	NE JAMAIS ARRÊTER SUR LES VOIES RÉSERVÉES AUX VÉRIFICATEURS *NEVER STOP ON THE CHECKER'S RESERVED LANE*	L'ACCÈS EST INTERDIT AUX ANIMAUX *ACCESS IS FORBIDDEN TO ANIMALS*	ÉTEINDRE VOTRE MOTEUR SI VOUS N'ÊTES PAS EN MOUVEMENT *TURN OFF YOUR ENGINE IF YOU ARE NOT IN MOTION*

2.2. OBLIGATION

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE (CONFORME CSA Z94.1) *WEARING A SAFETY HELMET IS MANDATORY (CSA Z94.1 T)*	LE PORT DE CHAUSSURE DE SÉCURITÉ EST OBLIGATOIRE *WEARING APPROVED SAFETY SHOES IS MANDATORY*	LE PORT D'UNE VESTE DE SÉCURITÉ À HAUTE VISIBILITÉ EST OBLIGATOIRE *WEARING A HIGH-VISIBILITY SAFETY VEST IS MANDATORY*	LE PORT DE PANTALON EST OBLIGATOIRE *WEARING PANTS IS MANDATORY*	LIMITER SA VITESSE À 20 KM/H *SPEED LIMIT 20 KM/H*	AVOIR EN SA POSSESSION UN PERMIS DE CONDUIRE, UN CERTIFICAT D'ASSURANCE ET D'IMMATRICULATION VALIDES *HAVE IN YOUR POSSESSION A VALID DRIVER'S LICENCE, INSURANCE CERTIFICATE AND VEHICLE'S REGISTRATION CERTIFICATE*	ATTACHER SA CEINTURE À TOUT MOMENT *FASTEN YOUR SEATBELT AT ALL TIMES*	CIRCULER DANS LE SENS INDIQUÉ DU TRAFIC ET RESPECTER LA SIGNALISATION *DRIVE IN THE INDICATED DIRECTION OF TRAFFIC AND OBEY THE SIGNS*
GARDER UNE DISTANCE SÉCURITAIRE AVEC LES ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION DU TERMINAL *KEEP A SAFE DISTANCE FROM THE TERMINAL HANDLING EQUIPMENT*		LA CARTE PORTUAIRE DOIT ÊTRE PORTEÉ AU DESSUS DE LA TAILLE ET PAR-DESSUS LES VÊTEMENTS EN TOUT TEMPS PORT PASS CARD MUST BE DISPLAYED ABOVE THE WAIST AND OVER YOUR CLOTHING AT ALL TIMES	AVOIR LES DOCUMENTS D'EXPÉDITION DE MARCHANDISES DANGEREUSES EN MAIN HAVING YOUR HAZARDOUS SHIPPING DOCUMENTS IN HAND	UN SEAL DOIT ÊTRE APPOSÉ SUR LES CONTENEURS ENTRANT DANS LE TERMINAL (PLEIN OU VIDE) A SEAL MUST BE APPOSED ON CONTAINER AT THE ENTRANCE GATE (FULL OR EMPTY)	N'APPROCHEZ PAS LES VEHICULE OU LES MACHINES DES AUTRES STAY AWAY OF OTHERS'S VEHICLE OR PIECE OF MACHINERY	DEMEUREZ À DISTANCE DES PILES EN CONDUISANT VOTRE VEHICULE KEEP A DISTANCE WITH THE CONTAINER PILE WHILE DRIVING YOUR VEHICLE	

2.3. CARTE D'ACCÈS PORTUAIRE / *PORT ACCESS CARD*

ACCÈS AUX TERMINAUX / *TERMINAL ACCESS*

L'accès aux terminaux est restreint aux personnes enregistrées. Les personnes sans carte d'accès portuaire se verront refuser l'accès aux terminaux. Il est interdit de prêter ou de donner sa carte d'accès à une autre personne.

Access to the terminals is restricted to the persons. Persons without a Port Access Card will be refused access to the terminals. It is forbidden to lend or give your pass to another person.

OBTENIR UNE CARTE D'ACCÈS PORTUAIRE / *OBTAINING AN ACCESS CARD*

Toute personne sans carte d'accès portuaire doit se présenter au poste de la sûreté MGT situé au Terminal Cast, coin des rues Curatteau et Notre-Dame.

All persons without a Port Access Card must report to the MGT Security Office located at Cast terminal, at the corner of Curatteau Street and Notre-Dame Street.

PORTER LA CARTE D'ACCÈS / *WEARING THE ACCESS CARD*

La carte d'accès portuaire doit être visible en tout temps et présentée à un agent de sûreté sur demande. Vous devez la porter au-dessus de la taille et par-dessus les vêtements en tout temps. Une personne qui ne porte pas son laissez-passer de manière visible est passible d'un avertissement ou d'une amende du gouvernement fédéral.

The Port Access Card must always be visible and presented to a security officer on request. You must always wear it above the waist and over your clothing. A person who does not wear his/her pass visibly is liable to a warning or to a Federal Government fine.

2.4. RESPONSABILITÉS DES CAMIONNEURS / *TRUCKER'S RESPONSIBILITIES*

VERROUILLER ET DÉVERROUILLER LES VERROUS TOURNANTS

ACTION WITH REGARDS TO LOCKING AND UNLOCKING TWISTLOCKS

APPOSER LES PLACARDS APPROPRIÉS SUR LE CONTENEUR AVANT L'ENTRÉE AUX TERMINAUX

AFFIXING APPROPRIATE PLACARDS PRIOR TO TERMINAL ENTRY

RETIRER LES PLACARDS NE SE RAPPORTANT PAS À LA MARCHANDISE (OU CONTENEUR VIDE)

REMOVE PLACARDS NOT PERTAINING TO THE GOODS (APPLIES TO EMPTY RETURNS)

AVOIR LES DOCUMENTS D'EXPÉDITION DE MARCHANDISES DANGEREUSES EN MAIN

HAVING YOUR HAZARDOUS SHIPPING DOCUMENTS IN HAND

2.5. SCEAUX DE CONTENEUR / *CONTAINER SEALS*

Tous les conteneurs à l'exportation (plein entrant), les passe-conteneurs ainsi que les retours de conteneurs vides devront être scellés avec un sceau avant l'entrée aux terminaux. Le ou les numéros de sceau doivent nous être fournis lors de la création de la transaction. Par conséquent, les sceaux ne sont pas fournis par les terminaux MGT**. Les camionneurs ne respectant pas cette procédure se verront refuser l'accès aux terminaux**.

Full exports, empties and through containers are required to be affixed with a seal, prior to terminal gate entry. The number(s) must be provided when creating the transaction. Seals are not provided by the Terminals of MGT. ***Trucker refusing to comply with this procedure will be denied access to the terminals****.*

2.6. CONDITIONS HIVERNALES / WINTER CONDITIONS

Avant de s'engager dans les baies de camions (entrée ou sortie), les camionneurs doivent dégager toute neige pouvant cacher le sceau, les placards ainsi que les numéros situés à gauche, à droite et à l'arrière du conteneur. **Les camionneurs ne respectant pas cette procédure se verront refuser l'accès aux terminaux.**

Before entering the truck lanes (ingate or outgate), truckers must remove any snow that could hide the seal, the placards or the container numbers situated on the left, right or back of the container. ***Trucker refusing to comply with this procedure will be denied access to the terminals****.*

2.7. PLACARDS

Les conteneurs transportant des matières dangereuses doivent être pourvus des placards appropriés. **Les camionneurs ne respectant pas cette procédure se verront refuser l'accès aux terminaux.**

Containers carrying dangerous goods must have properly displayed placards. ***Trucker refusing to comply with this procedure will be denied access to the terminals****.*

2.8. FAUSSE DÉCLARATION SUR LES TRANSACTIONS / FALSE DECLARATION RELATED TO A TRANSACTION

Les informations déclarées sur les consoles électroniques ou les documents papiers doivent êtres véridiques. Une fausse déclaration de la part d'un camionneur entrainera des poursuites administratives ou légales.

The information declared on the electronic platform, screen or documentation must be truthful. A truck driver that put false information during the creation of a transaction will be prosecuted by administrative or legal measures.

2.9. INTERDICTION DE SORTIR DE SON CAMION POUR FAIRE DES INTERVENTIONS

Il est interdit de sortir de son camion pour effectuer des réparations mécaniques, discuter avec un autre travailleur ou aider un autre camionneur en panne etc. Pour toute situation problématique contactez la Sûreté de MGT au 514-257-3067. Quelqu'un viendra prendre la situation en charge.

It is forbidden to get out of your truck to carry out mechanical repairs, talk to another worker, help another truck driver who has broken down, etc. For any problematic situation, contact MGT Security at 514-257-3067. Someone will come and take charge of the situation.

2.10. INTERDICTION DE SORTIR DE SON CAMION, SAUF DANS LES ZONES AUTORISÉES / GETTING OFF YOUR TRUCK IS FORBIDDEN, EXCEPT IN THE DESIGNATED AREAS

Il est interdit de sortir de son camion sur le territoire. Tout camionneur pris à sortir de son camion sera sanctionné. Les camionneurs sont autorisés à sortir seulement dans les zones autorisées.

It is strictly forbidden to get out your truck on the territory. Truck drivers are allowed to exit their truck only in the designated areas.

2.11. ZONES AUTORISÉES POUR SORTIR DE SON CAMION / AUTHORIZED AREA TO GET OFF YOUR TRUCK

Il existe certaines zones autorisées permettant aux camionneurs de débarquer de leur camion / *Area that authorizes you to get off your truck are listed below.*

En avant des baies d'entrée de camions

Dans les zones de service des camionneurs

Dans les baies de sortie de camions

Lorsque vous recevez un conteneur d'une transtainer

Dans la zone des cargos spéciaux

Aire d'attente pour les camionneurs de ville

Vous pouvez descendre de votre camion seulement si vous êtes en première ligne de la zone d'attente. Utilisez les passages piétons pour vous rendre au bureau du camionnage.

3. CREATION D'UNE TRANSACTION / *CONTAINER TRANSACTION*

3.1. INITIALISER LA TRANSACTION AU PORTAIL COMMUN / *INITIATING THE TRANSACTION AT THE COMMON GATE*

Placez votre camion devant un piédestal du portail commun d'entrée des camions / *At the Common Gate, place your truck in front of a pedestal*

Passez votre carte d'accès portuaire devant le lecteur de carte / *Put your Port Access Card in front of the card reader*

Placez votre doigt sur le lecteur biométrique / *Put your finger in the Biometric Scanner*

Touchez l'écran pour choisir votre langue / *Tap the screen to select your language*

L'écran des transactions apparaîtra / *The transaction screen will appear*

3.2. SELECTIONNER UNE TRANSACTIONS / *SELECT A TRANSACTION*

Si votre transaction n'apparait pas, suivez les étapes 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7 / *If your transaction is not listed, follow the steps 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7 or*

Touchez l'écran pour sélectionner une ou plusieurs transactions / *Tap the screen to select one or more transactions*

Appuyez sur « NEXT » / *Press "NEXT"*

Cet écran est votre dernière chance de vérifier votre choix / *This screen is your last chance to verify your selection*

Appuyez sur « CONFIRM » pour confirmer ou « BACK » pour corriger votre choix / *Press "CONFIRM" or « BACK » to modify your selection*

Si applicable, confirmez que vous avez les documents d'expédition de marchandises dangereuses en main. Sinon, suivez l'étape **Error! Reference source not found.** / *If applicable, confirm you have the hazardous shipping documents in hand. If not, follow step*

Pour certaines marchandises dangereuses, le guichet vous demandera de passer au bureau du camionnage. / *You will be asked to go to the trucking office for certain dangerous goods.*

Pour les conteneurs MSC, vous devez entrer le numéro PIN / *The PIN number must be enter for MSC containers*

Rendez-vous à l'entrée indiquée / *Go to the indicated gate*

S'il y a un problème avec la transaction, suivez l'étape **Error! Reference source not found.** / *If there is a problem with your transaction follow step*

3.3. CRÉER UNE TRANSACTION D'EXPORT / *CREATE AN EXPORT TRANSACTION*

Appuyez sur « CREATE » / *Press « CREATE »*

Sélectionnez le terminal / *Select facility*

Appuyez sur « DROP OFF EXPORT » / *Press* « DROP OFF EXPORT »

Indiquez si c'est un conteneur de marchandises dangereuses ou un « flatrack » / *Indicate if its a dangerous goods container or a flatrack*

Entrez le numéro du conteneur, puis appuyer sur "ENTER" / *Enter the container number, than press "ENTER"*

Entrez le numéro d'enregistrement, puis appuyer sur "ENTER" / *Enter the booking number, than press "ENTER*

Entrez le type de conteneur (ISO), puis appuyez sur « ENTER » / *Input the container type (ISO) than press « ENTER »*

Indiquez si c'est un conteneur réfrigéré / *Indicate if its a reefer*

Entrez le poids brute (kg) / *Enter the gross weight (kg)*

Entrez le numéro de sceau / *Enter the seal number*

Appuyez sur « OUI » pour confirmer le numéro du conteneur ou « NON » pour corriger / *Press "YES" to confirm container number or « NO » to modify*

3.4. CRÉER UNE TRANSACTION D'IMPORT / *CREATE AN IMPORT TRANSACTION*

Appuyez sur « CREATE » / *Press « CREATE »*

Sélectionnez le terminal / *Select facility*

Appuyez sur « PICK UP IMPORT » / *Press* « PICK UP IMPORT »

Entrez le numéro du conteneur, puis appuyer sur "ENTER" / *Enter the container number, than press « ENTER »*

Appuyez sur « OUI » pour confirmer le numéro du conteneur ou « NON » pour corriger / *Press "YES" to confirm container number or « NO » to modify*

3.5. CRÉER UNE TRANSACTION DE VIDE ENTRANT / *CREATE A DROP OFF EMPTY TRANSACTION*

Appuyez sur « CREATE » / *Press « CREATE »*

Sélectionnez le terminal / *Select facility*

Appuyez sur « DROP OFF EMPTY » / *Press « DROP OFF EMPTY »*

Entrez le numéro du conteneur, puis appuyer sur “ENTER” / *Enter the container number, than press “ENTER”*

Indiquez si le conteneur est sale ou endommagé / *Indicate if the container is dirty or have any damages*

Entrez le numéro de sceau / *Enter the seal number*

Entrez le code à 3 chiffres de la ligne maritime / *Enter your line operator 3 letters code*

HPL = HAPAG-LLOYD
MAE = MAERSK
OCL = OOCL
CMA = CMA
MSC = MSC
SUD = HAMBURG SÜD
COS = COSCO

Code à 3 lettres des lignes maritimes / *Line operator 3 letters code*

Appuyez sur « OUI » pour confirmer le numéro du conteneur ou « NON » pour corriger / *Press “YES” to confirm container number or « NO » to modify*

3.6. CRÉER UNE TRANSACTION DE VIDE SORTANT / *CREATE A PICK UP EMPTY TRANSACTION*

Appuyez sur « CREATE » / *Press « CREATE »*

Sélectionnez le terminal / *Select facility*

Appuyez sur « PICK UP EMPTY » / *Press* « PICK UP EMPTY »

Entrez le numéro d'enregistrement, puis appuyer sur "ENTER" / *Enter the booking number, than press "ENTER"*

Sélectionnez le type de conteneur / *Select container type*

Appuyez sur « OUI » pour confirmer le numéro d'enregistrement ou "NON" pour corriger / *Press "YES" to confirm the booking number or "NO" to modify*

3.7. CRÉER UNE TRANSACTION DE PASSE-CONTENEUR / *CREATE A THROUGH CONTAINER TRANSACTION*

Appuyez sur « CREATE » / *Press « CREATE »*

Sélectionnez le terminal / *Select facility*

Appuyez sur « THROUGH CONTAINER » / *Press « THROUGH CONTAINER »*

Entrez le numéro du conteneur, puis appuyer sur “ENTER” / *Enter the container number, than press « ENTER »*

Appuyez sur « OUI » pour confirmer le numéro du conteneur ou « NON » pour corriger / *Press “YES” to confirm container number or « NO » to modify*

3.8. CONTOURNER LE PORTAIL COMMUN / *BYPASS COMMON GATE*

Appuyez sur « CANCEL » / *Press « CANCEL »*

Appuyez sur « OUI » pour annuler la transaction / *Press « YES » to cancel the transaction*

Allez au bureau du camionnage / *Go to the trucking office*

4. ALLER AU BUREAU DU CAMIONNAGE/ GO TO THE TRUCKING OFFICE

Stationnez votre camion dans les voies désignés du bureau du camionnage / *Park your truck inside the truck office designated lanes.*

Débarquez de votre camion seulement lorsque vous êtes en premier d'une ligne d'attente. / Disembark from your truck only when you are first in lane.

Il est obligatoire d'utiliser les passages piétonniers pour se rendre au bureau du camionnage / *You must use the pedestrian walkway while going to the truck office.*

Placez-vous en file d'attente / *Go to the end of the line*

Présentez-vous à l'agent de transport au camionnage, remettez votre documentation et déclarez vos conteneurs en transit / *Introduce yourself to the transport agent. Give him/her your documentation and declare your containers in transit*

Passez votre carte d'accès portuaire devant le lecteur de carte et placez votre doigt sur le lecteur biométrique / *Put your Port Access Card in front of the card reader and your finger in the Biometric Scanner*

L'agent de transport vous dira lorsque vous pourrez retourner à votre camion empruntant les allées piétonnières / *The trucking agent will tell you when you can return to your truck (using the walkways)*

Si votre marchandise dangereuse demande une supervision particulière, nous vous demanderons de vous rendre dans une Zone de Service des Camionneurs / *If your dangerous goods need special supervision, you will be asked to go to a Truck Driver Service Area*

5. PROCÉDURES D'ENTRÉE / *GATES ENTRY PROCEDURES*

5.1. CONFIGURATION DES BAIES DE CAMIONS / *GATES CONFIGURATIONS*

5.1.1. SECTION 62[1]

5.1.2. SECTION 77[1]

EN TOUT TEMPS / *AT ANY TIME*

5.2. DÉVERROUILLAGE DE VOTRE REMORQUE LORS DE LA LIVRAISON D'UN CONTENEUR / UNLOCKING YOUR TRAILER BEFORE DELIVERING A CONTAINER

Il est interdit de sortir de votre camion, sauf dans les zones désignées à cet effets/ *It is forbidden to exit your truck except in the designated area.*

Si vous devez déverrouiller votre remorque, vous devez le faire devant les baies d'entrées des terminaux

Demeurez en tout temps dans les allées piétonnières, près de votre camion / *Always stay inside the pedestrian walkway and near your truck.*

Ne vous approchez pas des véhicules ou machine des autres / *Stay away from other people's vehicles or machinery*

5.3. ENTRER AVEC OU SANS CONTENEUR / ENTER WITH OR WITHOUT A CONTAINER

Placez votre camion en position d'entrer sur la ligne d'arrêt devant la barrière

Passez votre carte devant le lecteur de carte

Avancez votre camion dans la baie d'entrée et arrêtez-vous à la ligne d'arrêt

Il est interdit de reculer dans toutes les baies de camions des terminaux MGT / *Backing up is forbidden in all MGT's truck bays*

Passez votre carte devant le lecteur de carte

En cas de problème, ce message apparaîtra. Attendez l'aide d'un employé MGT

Prenez votre billet

Lorsque la barrière s'ouvre, quittez la baie de camion en donnant priorité aux piétons

Il est interdit de descendre du camion et de marcher dans les baies d'entrée camionnage / *It is forbiden to disembark from your truck and walk inside the entrance truck lanes.*

5.4. ENTRER AVEC UN SURDIMENSIONNÉ OU « FLAT RACK » / *ENTER WITH A WIDE LOAD OR FLAT RACK*

Placez votre camion en position d'entrée sur la ligne d'arrêt devant la baie 7 du terminal de Cast

Lorsque la barrière s'ouvre, avancez votre camion dans la baie d'entrée et arrêtez-vous à la ligne d'arrêt

Passez votre carte devant le lecteur de carte

Il est interdit de reculer dans toutes les baies de camions des terminaux MGT

Éteignez le moteur de votre camion

Descendez de votre camion et accompagnez le travailleur du terminal pour sa sécurité

Un employé du terminal viendra compléter manuellement la transaction

Lorsque la barrière s'ouvre, quittez la baie de camion en donnant priorité aux piétons

6. PROCÉDURES DU TERMINAL / *TERMINAL PROCEDURES*

6.1. DÉCHARGEMENT AVEC UN CHARIOT ÉLÉVATEUR / *UNLOADING WITH A TOPHANDLER*

Assurez-vous que tous les verrous de votre remorque sont déverrouillés

Dirigez-vous à la location indiquée sur votre billet

Attendez le chariot élévateur à conteneur à l'intérieur de votre camion)

L'opérateur utilisera sont klaxon pour vous aider à vous positionner

Dirigez-vous vers l'aire d'attente pour les baies de sortie

Il est interdit de descendre du camion et de marcher dans le terminal / *It is forbiden to disembark from your truck and walk in the terminal*

6.2. REPÉRER UN CONTENEUR DANS UNE PILE / LOCATE A CONTAINER IN A STACK

Dirigez-vous à la location alpha-numérique indiquée sur votre billet

En vous stationnant à la section en question, assurez-vous de maintenir une distance de 40' entre votre camion et le camion situé devant vous

Si l'espace n'est pas disponible, stationnez-vous en attente parallèlement à la voie de chargement. Attendez votre tour

Stationnez votre camion dans la voie e service et descendez de votre camion. Localisez votre conteneur dans la pile

Circulez toujours entre votre camion et la pile de conteneur afin de vous protéger des autres véhicules

Il est interdit de vous rendre une autre rangée de conteneur autre que celle indiquée sur votre billet. Si le conteneur n'est pas présent, appelez au numéro de téléphone inscrit sur votre billet

La section alpha numérique où se trouve votre conteneur est inscrite sur votre billet

Ne vous approchez pas des véhicules ou machine des autres.

Placez-vous à 20 pieds (6 mètres) derrière votre remorque afin de signaler au grutier que vous êtes prêts

6.2.1. CHARGEMENT AVEC UNE GRUE SUR ROUE « TRANSTAINER » / *LOADING WITH A RTG CRANE "TRANSTAINER"*

Maintenez-vous en position sécuritaire à 20 pieds (6 mètres) derrière votre remorque

Signalez la position de votre conteneur avec votre main

Demeurez à une distance de 20 pieds (6 mètres) de votre remorque

À l'aide de signes manuels, aidez l'opérateur à positionner le conteneur sur la remorque

Demeurez à 20 pieds (6 mètres) de distance de l'autre véhicule à l'arrière de vous

Ne vous approchez pas de la remorque tant que le palonnier (« spreader ») n'est pas complètement détaché et à au moins 2 conteneurs de haut

ATTENDEZ SI MANUTENTION
WAIT IF CONTAINER HANDLING

Assurez-vous que la transtainer ne manutentionne pas de conteneur autour de vous avant de retourner à votre cabine de camion

Retourner immédiatement à votre cabine de camion en passant entre la pile de conteneur et votre camion

Embarquez dans votre camion et quittez ver la sortie.

Si la manœuvre est serrée, avancez de quelques pieds afin d'indiquer à l'opérateur que vous êtes en sécurité dans votre camion. Il vous libèrera de l'espace.

Verrouiller votre remorque dans les zones de service ou baies de sortie.

6.2.2. DÉCHARGEMENT AVEC UNE GRUE SUR ROUE « TRANSTAINER » / *OFFLOADING WITH A RTG CRANE "TRANSTAINER"*

Assurez-vous que tous les verrous de votre remorque sont déverrouillés / M*ake sure that all the twist locks of your trailer are unlocked*

Dirigez-vous à la location indiquée sur votre billet / *Proceed to the location indicated on your ticket*

Attendez la transtainer à l'intérieur de votre camion) / *Wait inside your truck for the transtainer*

La transtainer se positionnera au-dessus de votre camioon / The transtainer will position over your truck

La transtainer prendra le conteneur sur votre remorque / The transtainer will lift the container from your trailer.

Assurez-vous de porter votre ceinture de sécurité

Il est interdit de descendre du camion et de marcher dans le terminal / *It is forbiden to disembark from your truck and walk in the terminal*

Quittez la zone avec votre camion / Leave the area with your truck

6.3. BRANCHEMENT DES CONTENEURS RÉFRIGÉRÉS / CONNECTING A REEFER CONTAINER CABLE

Aller dans une des zones de service des camionneurs pour brancher les conteneurs réfrigérés à votre remorque. Si les zones de services ne sont pas disponibles, faite ce travail dans les baies de sortie de camion /

6.4. COMMUNICATION ENTRE CAMIONNEUR ET GRUE RTG / *COMMUNICATION BETWEEN RIVER AND RTG CRANE*

OPTION 1:
Utilisez le guide du camionneur pour signaler la position de votre conteneur / Use the truck driver handbook to signal the position of your container.

Utiliser les chiffres pour indiquer la position de votre conteneur au transtainer / use the numbers to indicate your container position to the transtainer.

OPTION 2:
Utiliser les signes pour indiquer la position / Use signage to indicate the position of your container to the crane operator.

SIGNALER LA POSITION EN LARGEUR / SIGNAL THE WIDTH POSITION

SIGNALER LA POSITION EN HAUTEUR / SIGNAL THE HEIGHT POSITION

6.5. CHARGEMENT AVEC CHARIOT ÉLÉVATEUR / *LOADING WITH A TOPHANDLER*

Assurez-vous que tous les verrous de votre remorque sont déverrouillés sinon rendez-vous dans une ZONE DE SERVICE DES CAMIONNEURS pour le faire

Dirigez-vous à la localisation indiquée sur votre billet

Immobilisez votre camion une pile plus loin que la pile indiquée sur votre billet pour permettre au chariot élévateur de prendre le conteneur dans la pile

Attendez le chariot élévateur à conteneur à l'intérieur de votre camion

Reculez pour positionner votre remorque vis-à-vis le chariot élévateur à conteneur

L'opérateur de chariot élévateur à conteneur utilisera son klaxon pour vous aider à vous positionner

Aller dans une des zones de service des camionneurs pour verrouiller le conteneur sur votre remorque et/ou brancher votre conteneur réfrigéré

SORTIE
EXIT

Quittez en direction de la sortie du terminal

Si aucune zone de service n'est disponible, exécutez le verrouillage de votre remorque dans les baies de sortie

6.6. INSPECTER UN CONTENEUR VIDE / *INSPECT AN EMPTY*

Les conteneurs vides peuvent être inspectés si vous le jugez nécessaire pour les besoins de vos clients. Ceci doit être fait dans la « ZONE DE SERVICE DES CAMIONNEURS » (voir pages 54 et 55). Il est interdit d'ouvrir un conteneur vide à l'extérieur de ces zones.

Empties can be inspected if you deem it necessary for your clients. This must be done in the "TRUCK DRIVER SERVICE AREA" (see pages 54 and 55). It is forbidden to open empties outside those areas.

7. PROCÉDURES DE SORTIE / *GATES EXIT PROCEDURES*

7.1. SORTIR AVEC OU SANS CONTENEUR / *EXIT WITH OR WITHOUT A CONTAINER*

Lorsque la barrière s'ouvre, avancer votre camion dans la baie de sortie et arrêtez-vous à la ligne d'arrêt

Il est interdit de reculer dans toutes les baies de camions des terminaux MGT / *Backing up is forbidden in all MGT's truck bays*

Passez votre carte devant le lecteur de carte

Prenez votre TIR / *Take your TIR*

Lorsque la barrière s'ouvre, quittez la baie de camion en donnant priorité aux piétons

7.2. SORTIR AVEC UN SURDIMENSIONNÉ OU « FLAT RACK » / *ENTER WITH A WIDE LOAD OR FLAT RACK*[1]

Lorsque la baie de sortie est libre, avancez votre camion et arrêtez-vous à la ligne d'arrêt

Il est interdit de reculer dans toutes les baies de camions des terminaux MGT / *Pass your card in front of the card reader*

Éteignez le moteur de votre camion / *Shut off your truck engine*

Passez votre carte devant le lecteur de carte

Un employé du terminal viendra compléter manuellement la transaction

Décendez de votre camion et accompagné le travailleur du terminal pour sa sécurité

Lorsque la barrière s'ouvre, quittez la baie de camion en donnant priorité aux piétons

---

[1] Pour assurer une coordination efficace des transports surdimensionnés (« wide load »), veuillez communiquer avec la sûreté au **514-257-3067** dès l'arrivée de votre camionneur au Portail commun d'entrée des camions (« Commun Gate »).

*To ensure efficient coordination of your wide load at the terminal, call MGT Security (**514-257-3067**) as soon as your driver enters the « Port of Montreal Commun Gate ».*

8. PROBLÈMES & DÉFAILLANCES / *PROBLEMS & FAILURES*

8.1. REFUSER UN CONTENEUR VIDE / *EMPTY CONTAINER REFUSAL*

Allez dans une zone de service (voir le plan des terminaux à la section 14)

Il est interdit d'ouvrir un conteneur dans le terminal

Appelez l'agent de transport au 514-257-3962 (Section 62) ou 514-257-3977 (Section 77)

L'agent de transport vous donnera les locations pour livrer le conteneur et en prendre un autre

Éteignez le moteur de votre camion / *Shut off your truck engine*

Attendez l'agent de sûreté et le vérificateur

Sortez de votre camion à l'arrivée des employés de MGT / *Get out of your vehicule at MGT's staff arrival*

L'agent de sûreté vous informera lorsque vous pourrez quitter la zone

8.2. PROBLÈME AVEC UN SCEAU / *CONTAINER SEAL ISSUE*

Aucun problème de sceau ne sera géré dans les baies de camions

Allez dans une zone de service (voir le plan des terminaux à la section 14)

Appelez la sûreté 514-257-3067 /

Éteignez le moteur de votre camion / *Shut off your truck engine*

Attendez l'agent de sûreté et le vérificateur /

Sortez de votre camion à l'arrivée des employés de MGT

L'agent de sûreté vous informera lorsque vous pourrez quitter la zone

8.3. PROBLÈME AVEC UN PLACARD / *CONTAINER PLACARD ISSUE*

Aucun problème de placard ne sera géré dans les baies de camions / *No placard issue will be handled in the truck bays*

Allez dans une zone de service (voir le plan des terminaux à la section 14) / *Go to ae service Area (See map of the terminals at section 14)*

Appelez l'agent de transport au 514-257-3962 (Section 62) ou 514-257-3977 (Section 77) / *Call the transport agent at 514-257-3962 (Section 62) or 514-257-3977 (Section 77)*

Éteignez le moteur de votre camion / *Shut off your truck engine*

Attendez le vérificateur / *Wait for the checker*

Sortez de votre camion à l'arrivée des employés de MGT / *Get out of your vehicule at MGT's staff arrival*

Le vérificateur vous informera lorsque vous pourrez quitter la zone / *Security agent will inform you when you can leave the area*

8.4. UTILISATION DE LA PASSERELLE DE DÉNEIGEMENT/ *USING THE SNOW REMOVAL WALKWAY*

Stationnez le camion et rendez-vous à la passerelle de déneigement.

Monter les marches de la passerelle de déneigement en tenant les rampes

Prendre l'outil de déneigement sur la passerelle et déneiger/déglacer le conteneur

Procéder au déneigement de votre camion à partir de la plateforme de la passerelle de déneigement

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE MONTER SUR LE CAMION

8.5. INCIDENTS

En cas d'incidents (dommage matériel, blessure, etc.), il est obligatoire de communiquez avec la sûreté MGT au **514-257-3067** avant de quitter le terminal.

*All incidents (material damage, personal injury, etc.) must be reported to MGT Security (**514-257-3067**) before leaving the terminal.*

9. MESURES D'URGENCE / *EMERGENCY MEASURES*

9.1. URGENCE / *EMERGENCY*

Si vous êtes témoins d'une situation inhabituelle :

- se tenir à l'écart des lieux de l'incident si l'endroit n'est pas sécuritaire;
- immédiatement contacter le service de sûreté MGT au **514-257-3067**;
- s'il n'y a pas de danger imminent, prendre les mesures nécessaires pour contrôler la situation jusqu'à l'arrivée de l'équipe d'intervention. Ne jamais dépasser ses capacités pour intervenir;
- s'assurer que tout demeure en place, incluant les personnes impliquées, les témoins et l'équipement;
- demeurer sur place, dans un endroit sécuritaire, jusqu'à l'arrivée de l'équipe d'intervention;
- aviser les gens de rester à l'écart des lieux d'incident;
- compléter le rapport de témoignage qui sera remis par le service de sûreté MGT.

Every person who witnesses an unusual situation involving a threat to health and safety, environment, buildings or equipment (e.g. fire and explosion, leak and spill of hazardous materials, natural disaster, public disorder, etc.) must:

- *Stay away from the incident;*
- *immediately contact the MGT Security at **514-257-3067***
- *if there is no imminent danger, take the necessary measures to control the situation until the response team arrives. Never exceed your ability to respond;*
- *ensure that everyone remains in place, including the persons involved, witnesses and the equipment;*
- *stay on site, at a safe location, until the response team arrives;*
- *notify people to stay away from the incident;*
- *complete the witness report, which will be provided by a security agent.*

9.2. EN CAS D'ÉVACUATION / *IN CASE OF AN EVACUATION*

- Interrompre votre travail;
- Procéder à l'arrêt des opérations, des équipements ou véhicules;
- Rester calme et ne pas céder à la panique;
- Suivre les instructions données par les agents de sûreté;
- Quitter le bâtiment ou le terminal en utilisant la sortie la plus proche
- Se rendre immédiatement au point de rassemblement
- Demeurer à l'extérieur et ne pas tenter de retourner à l'intérieur d'un bâtiment ou sur un lieu de travail;
- Réintégrer le lieu de travail une fois que l'autorisation est donnée.

- *Interrupt your work;*
- *shut down equipment or vehicles;*
- *stay calm and don't give in to panic*
- *follow the instructions given by the security agents;*
- *leave the building or the terminal, using the nearest exit (see evacuation plan on pages* **56 and 57***);*
- *proceed immediately to the gathering point (see evacuation plan on pages* **56 and 57***);*
- *stay outdoors and do not attempt to go back into the building or a workplace;*
- *return to the workplace once the authorization is given.*

10.1. POLITIQUE SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

MGT
SOCIÉTÉ TERMINAUX MONTRÉAL GATEWAY TERMINALS PARTNERSHIP

Politique sur la santé et sécurité au travail

Société Terminaux Montréal Gateway (STMG) reconnait l'importance d'offrir un environnement de travail sain et sécuritaire à toute personne se trouvant dans ses installations et participant à ses activités, que ce soit pour ses employés, fournisseurs de services, clients ou visiteurs. Société Terminaux Montréal Gateway vise la prévention des accidents, des blessures et des maladies professionnelles.

Objectif

Cette politique a pour but de guider les efforts de STMG dans la mise en place des programmes et des directives visant la santé et sécurité au travail. L'objectif est d'instaurer et maintenir une culture durable de prévention en santé et sécurité du travail en misant sur la collaboration de tous. Cette collaboration doit être présente à tous les échelons de l'organisation ainsi qu'auprès des partenaires.

Principes

Pour atteindre cet objectif, notre organisation s'engage à :

- Prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs, clients et fournisseurs;
- Respecter les lois, les règlements et autres exigences applicables à la santé et sécurité au travail;
- Fournir les ressources nécessaires et le personnel qualifié pour la mise en place des programmes et activités liées à la santé et sécurité au travail;
- Favoriser l'implication des travailleurs dans la mise en œuvre des mesures visant la prévention des accidents et des maladies professionnelles ;
- Maintenir une communication efficace avec ses partenaires afin d'obtenir leur coopération et leur participation à ses démarches en matière de santé et sécurité au travail;
- Mettre en place des activités pour recenser, évaluer et contrôler les risques ainsi qu'informer tous les travailleurs sur les procédures de travail sécuritaires;
- Instaurer un système de gestion de la santé et sécurité en établissant des objectifs qui visent à diminuer l'occurrence et la gravité des accidents de travail et les maladies professionnelles.

Michael Fratianni
Président et Chef de la direction

10.2. PRÉVENTION DE LA VIOLENCE / *PREVENTION OF VIOLENCE*

STMG s'engage fermement à offrir un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux pour toutes et tous. Chaque personne a droit à un environnement où règnent le respect, la bienveillance et l'inclusion. Nous ne tolérons aucune forme de violence, qu'elle soit verbale, physique, psychologique ou sexuelle, sur nos lieux de travail ou dans le cadre de nos activités professionnelles.

Les comportements inacceptables peuvent entraîner des mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au bannissement du terminal, ainsi que des poursuites judiciaires lorsque requis.

Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de violence :

- Tout événement doit être signalé à la sûreté au **514-257-3067**.
- Remplissez une déclaration écrite en spécifiant le contexte, la date et l'heure. Un accompagnement confidentiel et respectueux vous sera offert, sans jugement. Chaque signalement sera traité avec diligence, équité et discrétion, dans le respect de toutes les personnes concernées.

MGT vous encourage à en parler en toute confiance avec votre gestionnaire, votre local syndical ou à votre service des ressources humaines. Renseignez-vous sur la politique en prévention de la violence et du harcèlement chez votre employeur.

MGT is firmly committed to providing a healthy, safe, and respectful work environment for everyone. Every individual has the right to an environment where respect, kindness, and inclusion prevail. We do not tolerate any form of violence whether verbal, physical, psychological, or sexual in our workplaces or during any professional activities.

Unacceptable behavior may result in appropriate disciplinary measures, up to and including access restrictions to the terminal, as well as legal action when necessary.

- *If you witness or are the victim of an act of violence:*
- *All incidents must be reported to Security at **514-257-3067.** Please complete a written statement including the context, date, and time of the incident. Confidential and respectful support will be provided without judgment. Each report will be handled with diligence, fairness, and discretion, while respecting all parties involved.*

10.3. TRAVAIL EN HAUTEUR / *WORKING AT HEIGHTS*

Un **harnais de sécurité** est obligatoire lorsque vous effectuez des travaux à une hauteur de plus de 3 mètres.

*A **safety harness** is mandatory when working at a height of more than 3 meters.*

11. SENSIBILISATION AUX MENACES CONTRE LA SÛRETÉ / *SECURITY AWARENESS*

11.1. OBJET OU COMPORTEMENT SUSPECT / *SUSPICIOUS OBJECTS OR BEHAVIOUR*

Si vous apercevez la présence d'un objet ou d'un comportement suspect qui pourrait menacer la sûreté, **contactez immédiatement le service de sûreté MGT** au **514-257-3067.** Voici quelques examples de comportments anormaux chez MGT:

If you notice the presence of a suspicious object or suspicious behavior that could threaten security, ***contact the MGT Security immediately at 514-257-3067****. Here are some examples of abnormal behavior at MGT:*

11.2. INSPECTION

Le véhicule, son contenu et objets transportés sont sujets à vérification par un agent de sûreté (à l'entrée, à la sortie ou sur le terminal)

Your vehicle, its contents and transported objects are subject to inspection by a security officer (at the entrance, at the exit or in the terminal)

12. SENSIBILISATION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX / *ENVIRONMENTAL ISSUES AWARENESS*

12.1. GAZ À EFFET DE SERRE & ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES / *GREENHOUSE GAS & ATMOSPHERIC EMISSIONS*

Les activités de transport doivent être effectuées en prenant soin de minimiser les émissions de poussière. De plus, afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre (ex : CO_2 provenant des gaz d'échappement de véhicules), il est recommandé de limiter la marche au ralenti des moteurs des camions ou des véhicules.

Care must be taken to minimize dust emissions during transportation activities. In addition, to limit greenhouse gas emissions (e.g. CO2 from vehicle exhaust gases), it is recommended to limit idling of truck or vehicle engines.

12.2. REJET AUX ÉGOUTS / *SEWER DISCHARGE*

Aucun rejet ne doit être envoyé dans le réseau d'égouts de MGT, dans les eaux de surface ou dans le fleuve.

No discharge shall be released into the MGT sewer system, into the surface water or into the river.

12.3. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE / *ENVIRONMENTAL POLICY*

MGT
SOCIÉTÉ TERMINAUX MONTRÉAL GATEWAY
TERMINALS PARTNERSHIP

Politique environnementale

Société Terminaux Montréal Gateway (STMG) s'engage à maîtriser de manière proactive les aspects environnementaux en lien avec les activités de manutention de conteneurs maritimes sur son territoire. Pour y arriver, STMG applique une gestion environnementale diligente, responsable et efficace.

Objectif

Cette politique guide les efforts de STMG dans la mise en place de cibles et d'actions en environnement. L'objectif est d'instaurer et de maintenir une culture durable en gestion environnementale en misant sur la collaboration des employés, des clients et des entrepreneurs.

Principes

Trois principes directeurs encadrent la gestion environnementale :

Conformité

- Respecter les lois, les règlements et autres exigences environnementales applicables.
- Maintenir un système de gestion environnementale performant et conforme à la norme ISO 14001.

Amélioration continue

- Établir des objectifs environnementaux visant l'amélioration continue.
- Mesurer notre performance dans le but d'orienter les actions en environnement.
- Adopter une démarche proactive permettant d'aller au-delà des obligations légales.

Protection de l'environnement

- Surveiller et évaluer les activités qui peuvent avoir une incidence significative sur l'environnement.
- Prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger l'environnement et prévenir la pollution en allouant les ressources humaines et financières nécessaires.

Gardons le CAP!

Michael Fratianni
Président et Chef de la direction

13. RISQUES ET MESURE DE CONTROLE/ *RISKS AND CONTROL MEASURES*

13.1. RISQUES COMMUNS LIÉS À LA CONDUITE D'UN CAMION DE VILLE / *COMMON RISKS OF DRIVING A CITY TRUCK*

Risque identifié / *Risks identified*		Mesure de prévention / *Preventive measures*			
Collision avec des objets fixes (Jersey, Bollard), avec d'autres véhicules ou autre machinerie, surfaces glacées / *Collision with stationary objects (Jersey, Bollard), other vehicles or machinery, icy surfaces*		Contrat de déneigement Application de sel / Snow *removal contract* *Salt application*		Adaptez votre conduite en période hivernale / *Adapt your driving in winter*	
		Respecter la signalisation du terminal et les limites de vitesse / *Respect terminal signage and speed limits*		Porter la ceinture de sécurité en tout temps lorsque vous conduisez un véhicule / *Wear seatbelt at all times when driving a vehicle*	
		Respecter le plan d'entreposage des conteneurs et le plan de signalisation / *Follow container storage plan and signage plan*		Les jerseys gris ont été peints en jaune et de la signalisation verticale a été ajouté pour les rendre visible / *Grey jerseys were painted yellow and vertical signage was added to make them visible*	
Collision avec des objets fixes (Jersey, Bollard, passerelle), ou avec d'autres véhicules ou machinerie. / *Collision with stationary objects (Jersey, Bollard, walkway), or with other vehicles or machinery.*		Respecter la signalisation du terminal et les limites de vitesse / *Respect terminal signage and speed limits*		Porter la ceinture de sécurité en tout temps lorsque vous conduisez un véhicule / *Wear seatbelt at all times when driving a vehicle*	
		Passerelle de déneigement est peinte en jaune parallèle à la voie de circulation / *Snow removal walkway is painted yellow parallel to the taxiway*		Lors d'un virage, le conducteur doit tenir compte de la longueur du véhicule sur le tracé à suivre. / *When turning, the driver must take into account the length of the vehicle on the route to be followed.*	

13.1. RISQUES COMMUNS LIÉS À LA CONDUITE D'UN CAMION DE VILLE / *COMMON RISKS OF DRIVING A CITY TRUCK*

Risque identifié / *Risks identified*	Mesure de prévention / *Preventive measures*			
Collision avec des objets fixes (Jersey, Bollard, passerelle), ou avec d'autres véhicules ou machinerie.	L'accès aux terminaux est suspendu : 10 minutes avant le début du quart de travail et 15 minutes après le début du quart de travail (7h et 15h) / *Terminal access is suspended: 10 minutes before the start of the shift and 15 minutes after the start of the shift (7am and 3pm)*		Les guérites sont fermées lorsqu'un grand nombre de camions de ville sont présents dans le terminal. / *The booths are closed when a large number of city trucks are present in the terminal.*	
	Gyrophare sur les véhicules auxiliaires / *Flashing lights on auxiliary vehicles*		Voies de roulement de transtainer peinturées / *Painted transtainer tracks*	
	Être attentif : les Top Handler sortent des piles de conteneurs / *Be attentive: Top Handlers come out from piles of containers*		Maintenir une distance des piles de conteneurs afin d'éviter d'entrer en collision avec un Top Handler / *Maintain distance from container piles to avoid colliding with a Top Handler*	
	Donner la priorité de circulation au tophandler / *Give traffic priority to the tophandler*		Maintenez une distance adéquate entre votre camion et le tophandler / *Maintain adequate distance between your truck and the tophandler*	
	Alarme de recul sur les équipements de manutention / *Reversing alarm on handling equipment*		Fouets d'arrêt d'urgence sur Liebherr / *Emergency stop whips on Liebherr*	

13.1. RISQUES COMMUNS LIÉS À LA CONDUITE D'UN CAMION DE VILLE / *COMMON RISKS OF DRIVING A CITY TRUCK*

Risque identifié / *Risks identified*	Mesure de prévention / *Preventive measures*
	Bumper guards sont présents sur les roues de transtainer / *Bumper guards are present on the transtainer wheels.* Ne jamais circuler sur les chemins de roulement des ponts roulants / *Never drive in crane lanes*
	Ne pas stationner dans les voies de la transtainer / *Do not park in the lanes of the transtainer* Soyez attentif aux personnes qui circulent autour de votre véhicule / *Pay attention to the people around your vehicle.*
Collision entre votre camion et un train / Collision with a train	Conserver une distance lorsque le train est en mouvement / Keep a distance when the train is moving. Des lumières de signalisation de couleur bleue s'allument lors de l'entrée de l'engin sur les voies ferrées/ Signal light will be on to inform off a train mouvement Il est interdit en vertu de la directive 390 de rouler sur les voies ferrées en tout temps, sauf sous exceptions prévues dans la directive.

13.2. RISQUES COMMUNS LIÉS À LA MANUTENTION DU CONTENEUR / *COMMON RISKS OF CONTAINER HANDLING*

Risque identifié / *Risks identified*	Mesure de prévention / *Preventive measures*
Faire soulever sa remorque par la machinerie du terminal / Trailer being lifted by terminal machinery	Porter la ceinture de sécurité en tout temps lorsque vous conduisez un véhicule / *Wear seatbelt at all times when driving a vehicle*

13.3. RISQUES COMMUNS LIÉS AU DÉPLACEMENT À PIED / COMMON RISKS ASSOCIATED WITH WALKING

Risque identifié / Risks identified	Mesure de prévention / Preventive measures			
Se faire heurter (se faire frapper/écraser/coincer/être entraîné, etc.) par un autre véhicule en mouvement / *Being hit (hit/crushed/cornered/dragged, etc.) by another moving vehicle*	**DANGER !**	Ne vous approchez pas d'un équipement de manutention ou d'un véhicule qui n'est pas le vôtre à moins d'être en contact avec le conducteur /	*Do not approach material handling equipment or a vehicle that is not your own unless you are in contact with the driver*	
	Respectez la signalisation du terminal et les limites de vitesse / *Respect terminal signage and speed limits*	Portez vos EPI en tout temps / *Wear your PPE at all times*		
	Gyrophare sur les véhicules auxiliaires / *Flashing lights on auxiliary vehicles*	Alarme de recul sur les équipements de manutention / *Reversing alarm on handling equipment*		
	Plan de circulation / *Traffic plan*	Suivez les règlements inscrits dans le guide à l'intention des camionneurs / *Follow the regulations in the trucker's guide*		

Chute d'objet (glace, outil, etc) / *Falling object (ice, tool, etc)*		ÉPI (casque de sécurité) / *PPE (safety helmet)*			
Se faire écraser par conteneur mal entreposé, erreur d'opération ou vent / *Being crushed by improperly stored container, operation error or wind*		Garder une distance sécuritaire / *Keep a safe distance*			
Se faire écraser par conteneur qui tombe à cause des vents / *Being crushed by improperly stored container, operation error or wind*		Protocole lors des périodes des grands vents / *Protocol during periods of high winds*		La sûreté vous demandera d'évacuer les secteurs dangereux en cas de grand vents. Suivez leurs instructions / *Security will ask you to evacuate hazardous areas in case of high winds. Follow their instructions.*	

13.4. RISQUES COMMUNS LIÉS AUX CHUTES / COMMON FALL RISKS

Risque identifié / Risks identified		Mesure de prévention / Preventive measures			
Chute de plain-pied (glissement, trébuchement) Surface inégale, trou dans la chaussée / *Fall on the same level (slip, trip) Uneven surface, hole in the pavement*		Demeurez vigilant / *Remain vigilant*		Des opérations de déneigement, de déglaçage et des réparations du pavé sont organisées.	
Chute de plain-pied (glissement, trébuchement) Surface glissante durant l'hiver / *Fall on the same level (slip, trip) Slippery surface in winter*		ÉPI (bottes de sécurité) / *PPE (safety boots)*			
Chuter au sol en montant/descendant les marches de la passerelle / *Fall to the ground going up/down the gateway steps*		Garder les trois points d'appui en tenant les rampes / *Keep all three points of support while holding the ramps*		Marches antidérapantes (caillebotis) / *Non-slip steps (grating)*	
Lors d'une chute au sol, la personne passe par-dessus les garde-corps de la passerelle / *When falling to the ground, the person goes over the railings of the gateway*		ÉPI (bottes de sécurité) / *PPE (safety boots)*		Utiliser la pelle pour déneiger la passerelle au besoin / *Use the shovel to remove snow from the gateway when needed*	
		Interdiction de monter sur le camion / *It is forbidden to get on the truck.*		La passerelle est inspectée annuelle par STMG / *The gateway is inspected annually by STMG*	

13.5. RISQUES LIÉS À LA CHUTE DE CONTENEURS / RISKS RELATED TO FALLING CONTAINERS

Risque identifié / Risks identified	Mesure de prévention / Preventive measures
	Respecter la signalisation du terminal / *Respect terminal signage*
Se faire écraser par la cargaison qui tombe (mauvaise manipulation) / *Being crushed by falling cargo (mishandling).*	Se positionner en arrière de son camion (contact visuel en tout temps) lors de la charge du conteneur / *Position yourself behind your truck (eye contact at all times) when loading the container*
Se faire écraser par la cargaison qui tombe à cause des épisodes de grands vents / *Being crushed by cargo falling due to episodes of high winds.*	Protocole lors des périodes des grands vents / *Protocol during periods of high winds* La sûreté vous demandera d'évacuer les secteurs dangereux en cas de grand vents. Suivez leurs instructions. / *Security will ask you to evacuate dangerous areas in case of high winds. Follow their instructions.*
	Lorsque des vents de 72 km/h sont enregistrés, MGT ferme temporairement l'accès au terminal pendant la mise en place de la procédure d'arrêt des opérations. / *When winds of 72 km/h are recorded, MGT temporarily closes access to the terminal during theimplementation of the operational shutdown procedure.*

13.6. RISQUES BIOLOGIQUES / BIOLOGICAL RISKS

Risque identifié / Risks identified		Mesure de prévention / Preventive measures		
Inhalation de gaz d'échappement de véhicules diesel sur le terminal (PMD) / *Inhalation of exhaust gases from diesel vehicles at the termina (DG)*		Aller en zone d'évacuation / *Go to evacuation zone*		Communiquez avec le numéro d'urgence / *Contact the emergency number* **514-257-3067**

13.7. RISQUES LIÉS À L'HYGIÈNE DU TRAVAIL / *OCCUPATIONAL HEALTH HAZARDS*

Risque identifié / Risks identified		Mesure de prévention / Preventive measures		
Exposition au bruit *Noise exposure*		ÉPI Portez vos protections auditives / *PPE Wear your hearing protection*		Demandez à votre employeur / *Ask your employer*

14. PLAN DE CIRCULATION ET D'ÉVACUATION DU TERMINAL/ *TRAFFIC AND EVACUATION PLAN OF TERMINAL*

14.1. PLAN DE CIRCULATION DU TERMINAL RACINE / *TRAFFIC PLAN OF TERMINAL RACINE*

14.2. PLAN DE CIRCULATION DU TERMINAL CAST / *TRAFFIC PLAN OF TERMINAL CAST*

14.3. PLAN D'ÉVACUATION DU TERMINAL RACINE / *EVACUATION PLAN OF TERMINAL RACINE*

Figure 2 - Evacuation plan 22

14.4. PLAN D'ÉVACUATION DU TERMINAL CAST / *EVACUATION PLAN OF TERMINAL CAST*

15. AMENDEMENTS / AMENDMENTS

ART	VERSION	*MODIFICATION*
	2025-01-27	Nouveau guide
10.2	2025-06-06	Révision de la directive sur la violence au travail Revision of the violence in the workplace directive
Carte des terminaux **Terminal traffic map**	2026-03-03	Nouvelles zones de service des camionneur New truck driver service area

16. ATTESTATION DES DIRECTIVES DU GUIDE / ACCEPTANCE OF THE HANDBOOK'S DIRECTIVES

Tous les camionneurs (titulaires d'une carte d'accès portuaire) doivent avoir lus et signés le consentement ci-dessous. Une fois complétée, cette page doit nous être retournée par courriel (mgtsecurity@mtrtml.com), par fax (514-789-2619) ou en personne (poste d'accueil).

All truck drivers (port access card bearers) must have read and signed the following consent. Once completed, this page must be returned to us by email (mgtsecurity@mtrtml.com), by fax (514-789-2619) or in person (MGT Security Office).

CONSENTEMENT / *CONSENT*

Je déclare que j'ai reçu et passé en revue un exemplaire du « **Guide du camionneur** ». Je comprends ces directives et j'accepte de les respecter. De plus, je reconnais que le non-respect de ces directives peut compromettre ma relation contractuelle avec MGT.

*I declare I have received and reviewed a copy of the "**Truck Driver's Handbook**". I understand these directives and I agreed to comply with them. I also acknowledge that non-compliance with these directives may compromise my contractual relationship with MGT.*

COMPAGNIE *COMPANY*	**NOM ET PRÉNOM DE L'EMPLOYÉ(E)** EMPLOYEE'S FIRST NAME AND LAST NAME	**SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ(E)** *EMPLOYEE'S SIGNATURE*